



**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 29 JUIN 2016**

**Date de la convocation : 13 juin 2016**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Xavier PARIS (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Suppléant), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Isidro MARTIN (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Monsieur Jean Jacques EROLES (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire).

**Absents avec pouvoir :** Monsieur Frédéric BROUARD, pouvoir à Madame Anne Laure FABRE NADLER, Monsieur Hervé GAYRARD, pouvoir à Monsieur Bernard BOURNAZEAU

**DÉLIBÉRATION N°160629\_007  
AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2015  
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°160629\_007**  
**AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2015**  
**BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 13 juin 2016 fixant le prochain comité syndical le 29 juin 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 juin 2016 à 18h30,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**VU** l'article L5721-4 et les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Considérant** la délibération du Comité Syndical en date 11 février 2016 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 au Budget Primitif 2016 :

- excédent d'exploitation (article 002 R) : 4 213 710,92 euros
- excédent d'investissement (article 001 R) : 1 942 738,75 euros

**Considérant** le vote du Compte Administratif 2015 en date du 29 juin 2015 :

- dont la section d'exploitation fait apparaître un excédent global de clôture de 4 213 710,92 euros,
- dont la section d'investissement fait apparaître un excédent global de clôture de 1 942 738,75 euros,

**Considérant** que les résultats 2015 ont été correctement estimés lors de la reprise anticipée et qu'il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats,

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir confirmer l'affectation initiale comme suit :
  - excédent d'exploitation (article 002 R) : 4 213 710,92 euros.
  - excédent d'investissement (article 001 R) : 1 942 738,75 euros.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 29 juin 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT